

Ordonnance du DDPS sur l'administration de l'armée (OAA-DDPS)

Modification du 8 décembre 1998

*Le Département de la défense, de la protection de la population et des sports
arrête:*

I

L'ordonnance du DDPS du 12 décembre 1995¹ sur l'administration de l'armée
(OAA-DDPS) est modifiée comme suit:

Chapitre 4, Section 4 (art. 13)

Abrogé

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

8 décembre 1998

Département de la défense,
de la protection de la population et des sports:

Ogi

¹ RS 510.301.1